

**COMMUNE DE
LOUVERNÉ
C.C.A.S**
**DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DU
24 MARS 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 9
VOTANTS : 9

POUR : 9

**CONVOCACTION
20 MARS 2025**

**AFFICHAGE
3 AVRIL 2025**

**DÉLIBÉRATION
N° 2025-02-09**

Le vingt quatre mars deux mille vingt cinq à 20h, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, ~~Christian AUBRY~~, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, ~~Maryvonne CHAUDET~~, Suzanne DOUXAMI, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, ~~Monique DUCHESNE~~, ~~Elise DE BIE~~, Gaëtan MACHARD, Françoise RIOULT, Claudine RONDEAU, ~~Marie-Françoise TAREAU~~.

Absents excusés : Christian AUBRY, Maryvonne CHAUDET, Josiane MAULAVÉ, Monique DUCHESNE, Elise DE BIE et Marie-Françoise TAREAU.

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance : Adeline REROLLE

OBJET : FINANCES – Vote du budget primitif 2025

Exposé de Sylvie VIELLE

Il vous est donc proposé, après en avoir délibéré :

D'APPROUVER le projet de budget primitif **2025** tel qu'il est résumé ci-dessous et s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **42 090 €** :



Article	Libellé		BP 2023	BP 2024	RAR	propositions BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES						
011	CHARGES CARACTERE GENER.		16 050,00	15 050,00		15 160,00
6042	. Achat de prestations		1 500,00	1 500,00		1 600,00
60623	. Alimentation	(1)	50,00	5 050,00	3 608,00	13 100,00
60632	. Fournitures de petit équipement	(1)	500,00	500,00		300,00
6228	. Divers (ateliers UDAF ou autres)	(2)				
6232	. Fêtes et cérémonies	(3)	14 000,00	8 000,00		100,00
6281	. Concours divers (cotisations)					60,00
022	DEPENSES IMPREVUES					
022	Dépenses imprévues					
65	AUTRES CHARG. GEST. COUR		23 520,00	26 920,00		26 930,00
65314	. Cotisation S.S. patronale	(4)	420,00	420,00		430,00
65133	. Secours d'urgence	(5)	5 000,00	5 000,00		4 000,00
6561	. Aides humanitaires					1 000,00
6574	. Subv.Fonct.Droit Privé	(6)	18 000,00	21 400,00		21 400,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
65888	. Autres charges exceptionnelles	(7)	100,00	100,00		100,00
	TOTAL		39 570,00	41 970,00		42 090,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS		26 027,04	25 320,48		24 141,28
74748	. Commune	(8)	26 027,04	25 320,48		24 141,28
7488	. Autres attributions, subventions					
7788	. Produits exceptionnels divers	(9)				
	SOUS-TOTAL EXERCICE N		26 027,04			
002	EXCED. ANTERIEUR REPORTE		13 542,96	16 649,52		17 948,72
	TOTAL		39 570,00	41 970,00		42 090,00

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré, le 24 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Sylvie VIELLE



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

**COMMUNE DE
LOUVERNÉ
C.C.A.S**
**DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DU**

24 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 9

POUR : 9

Le vingt quatre mars deux mille vingt cinq à 20h, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, ~~Christian AUBRY~~, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, ~~Maryvonne CHAUDET~~, Suzanne DOUXAMI, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, ~~Monique DUCHESNE~~, ~~Elise DE BIE~~, Gaëtan MACHARD, Françoise RIOULT, Claudine RONDEAU, ~~Marie-Françoise TAREAU~~.

**CONVOCACTION
20 MARS 2025**

Absents excusés : Christian AUBRY, Maryvonne CHAUDET, Josiane MAULAVÉ, Monique DUCHESNE, Elise DE BIE et Marie-Françoise TAREAU.

**AFFICHAGE
3 AVRIL 2025**

Pouvoirs :

Absents :

**DÉLIBÉRATION
N° 2025-02-10**

Secrétaire de séance : Adeline REROLLE

OBJET : FINANCES – Attribution de la subvention annuelle à l'association AID'A DOM

Exposé de Marie-Christine DULUC

Afin de répondre aux demandes de subventions d'associations d'aide à domicile et dans un souci d'équité par rapport à l'attribution de la subvention à l'ADMR, la délibération n° 21-03-13 du 11 mai 2021 définit un mode de calcul d'attribution.

Le calcul est le suivant : nombre d'heures d'accompagnement pour des familles de la commune sur l'année x 0.28 euros. Il est décidé de fixer un montant plancher de versement de subvention. Si le montant du calcul est inférieur à 250 euros, la somme de 250 euros sera versée à l'association.

L'association AID'A DOM a accompagné 11 familles de Louverné pour 430 heures en 2024 :

$430 \times 0.28 = 120.40$ euros.

La somme de 250 euros sera versée à l'association.

Il vous est donc proposé, après en avoir délibéré

DE VERSER la somme de 250 euros à l'association AID'A DOM ;

D'AUTORISER le Président à verser cette subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 053-265302919-20250324-2025_02_10-DE

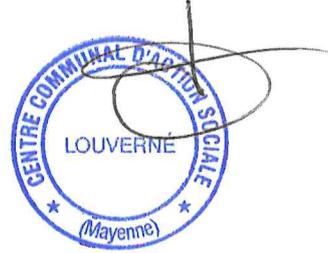
S'LO

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré, le 24 mars 2025

Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Sylvie VIELLE**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

SLOW

COMMUNE DE
LOUVERNÉ
C.C.A.S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DU

DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

24 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 8

POUR : 8

CONVOCACTION
20 MARS 2025

AFFICHAGE
3 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION
N° 2025-02-11

Le vingt quatre mars deux mille vingt cinq à 20h, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, ~~Christian AUBRY~~, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, ~~Maryvonne CHAUDET~~, Suzanne DOUXAMI, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, Monique DUCHESNE, ~~Elise DE BIE~~, Gaëtan MACHARD, Françoise RIOULT, Claudine RONDEAU, ~~Marie-Françoise TAREAU~~.

Absents excusés : Christian AUBRY, Maryvonne CHAUDET, Josiane MAULAVÉ, Monique DUCHESNE, Elise DE BIE et Marie-Françoise TAREAU.

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance : Adeline REROLLE

OBJET : FINANCES – Subvention 2025 à l'ADMR-régularisation.

Mme Suzanne DOUXAMI ne prend pas part au vote.

Exposé de Marie-Christine DULUC

Lors du vote de la délibération n° 2025-01-05 en date du 29 janvier 2025, il a été décidé d'accorder 6 003 euros de subvention à l'ADMR de Louverné.

Un courrier de l'ADMR reçu au CCAS le 10 février dernier précise le montant de la subvention demandée pour 2025, soit 5 873 euros.

Il est proposé de régulariser le montant de la subvention en réduisant le versement de 130 euros.

Il vous est donc proposé, après en avoir délibéré, dans le cadre des conventions qui lient le CCAS à l'ADMR ;

D'AJUSTER le versement de la subvention de fonctionnem à l'ADMR au titre de l'exercice 2025 de 6 003 euros à 5873 euros (soit 130 euros en moins) ;

D'AUTORISER le Président à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 053-265302919-20250324-2025_02_11-DE

SLOW

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré, le 24 mars 2025

Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Sylvie VIELLE**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ
C.C.A.S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DU

DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

24 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

Le vingt quatre mars deux mille vingt cinq à 20h, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 9

POUR : 9

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, ~~Christian AUBRY~~, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, ~~Maryvonne CHAUDET~~, Suzanne DOUXAMI, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, ~~Monique DUCHESNE~~, ~~Elise DE BIE~~, Gaëtan MACHARD, Françoise RIOULT, Claudine RONDEAU, ~~Marie-Françoise TAREAU~~.

CONVOCATION
20 MARS 2025

Absents excusés : Christian AUBRY, Maryvonne CHAUDET, Josiane MAULAVÉ, Monique DUCHESNE, Elise DE BIE et Marie-Françoise TAREAU.

AFFICHAGE
3 AVRIL 2025

Pouvoirs :

Absents :

DÉLIBÉRATION
N° 2025-02-06

Secrétaire de séance : Adeline REROLLE

OBJET : FINANCES – Approbation du compte de gestion 2024

Exposé de Sylvie VIELLE

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des comptes,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice **2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

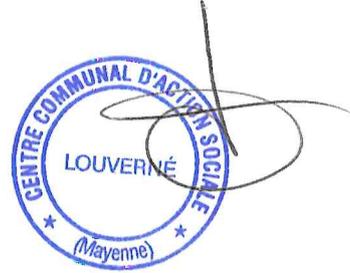
DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré, le 24 mars 2025

Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Sylvie VIELLE**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

COMMUNE DE
LOUVERNÉ
C.C.A.S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DU

DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

24 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

Le vingt quatre mars deux mille vingt cinq à 20h, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

PRÉSENTS : 9
VOTANTS : 8

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, ~~Christian AUBRY~~, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, ~~Maryvonne CHAUDET~~, Suzanne DOUXAMI, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, ~~Monique DUCHESNE~~, ~~Elise DE BIE~~, Gaëtan MACHARD, Françoise RIOULT, Claudine RONDEAU, ~~Marie-Françoise TAREAU~~.

POUR : 8

CONVOCACTION
20 MARS 2025

Absents excusés : Christian AUBRY, Maryvonne CHAUDET, Josiane MAULAVÉ, Monique DUCHESNE, Elise DE BIE et Marie-Françoise TAREAU.

AFFICHAGE
3 AVRIL 2025

Pouvoirs :

Absents :

DÉLIBÉRATION
N° 2025-02-07

Secrétaire de séance : Adeline REROLLE

OBJET : FINANCES – Vote du compte administratif 2024

Madame VIELLE Sylvie, présidente du CCAS, ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine DULUC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2024** dressé par Madame Sylvie Vielle, Présidente ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Article	Libellé	Vote du Conseil d'administration 2024	Réalisé 2024	Engagé 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
011	CHARGES CARACTERE GENER.	15 050,00	10 818,61	3 608,00
604	. Achat de prestations	1 500,00	580,01	
60623	. Alimentation	5 050,00	10 138,60	3 608,00
60631	. Fournitures d'entretien			
60632	. Fournitures de petit équipement	500,00	45,00	
6135	. Locations mobilières			
61358	. Autres			

SLOW

6228	. Divers (ateliers UDAF ou autres)	0,00		
6232	. Fêtes et cérémonies	8 000,00		
6261	. Frais d'affranchissement			
6281	. Concours divers		55,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues			0,00
65	AUTRES CHARG. GEST. COUR	26 920,00	13 202,67	
65134	. Cotisation S.S. patronale	420,00	380,00	
65133	. Secours d'urgence	5 000,00	363,27	
6574	. Subv.Fonct.Droit Privé	21 400,00	11 869,40	8 173,92
657363	. A caractère administratif		240,00	
65888	. Autres	100,00		
6561	. Aides humanitaires		350,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	
6718	. Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	
	TOTAL	41 970,00	24 021,28	11 781,92

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	25 320,48	25 320,48	
7474	. Communes	25 320,48	25 320,48	
7488	. Autres attributions, subventions			
7788	. Produits exceptionnels divers			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	
773	. Mandats annulés			
7788	. Produits exceptionnels divers	0,00		
	SOUS-TOTAL EXERCICE N	25 320,48	25 320,48	
002	EXCED. ANTERIEUR REPORTE	16 649,52		
	TOTAL	41 970,00	25 320,48	

1 299,20

Dépenses de l'exercice
Recettes de l'exercice
Résultat de l'exercice
Résultats reportés de la section
Résultat de clôture

24 021,28
25 320,48
1 299,20
0,00
1 299,20

Dépenses de l'exercice
Recettes de l'exercice
Résultat de l'exercice

22 920,48
26 027,04
3 106,56

Résultats reportés de la section	0,00
Résultat de clôture	3 106,56

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré, le 24 mars 2025

Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Sylvie VIELLE**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

**COMMUNE DE
LOUVERNÉ
C.C.A.S**

**DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DU
24 MARS 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 9
VOTANTS : 9

POUR : 9

Le vingt quatre mars deux mille vingt cinq à 20h, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, ~~Christian AUBRY~~, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, ~~Maryvonne CHAUDET~~, Suzanne DOUXAMI, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Nelly COURCELLE, ~~Monique DUCHESNE~~, ~~Elise DE BIE~~, Gaëtan MACHARD, Françoise RIOULT, Claudine RONDEAU, ~~Marie-Françoise TAREAU~~.

**CONVOCACTION
20 MARS 2025**

Absents excusés : Christian AUBRY, Maryvonne CHAUDET, Josiane MAULAVÉ, Monique DUCHESNE, Elise DE BIE et Marie-Françoise TAREAU.

**AFFICHAGE
3 AVRIL 2025**

Pouvoirs :

Absents :

**DÉLIBÉRATION
N° 2025-02-08**

Secrétaire de séance : Adeline REROLLE

OBJET : FINANCES – Affectation définitive du résultat 2024

Exposé de Sylvie VIELLE

L'instruction comptable dispose que le résultat de fonctionnement des budgets principaux des collectivités locales et de leurs budgets annexes doivent être affectés en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde et selon décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068)

Les services de la Comptabilité publique ont transmis les comptes de gestion à l'ordonnateur en amont du vote du budget primitif 2025.

Il vous est donc proposé au vu des résultats définitifs de l'exercice **2024** ;

D'AFFECTER, définitivement, comme suit le résultat d'exploitation du budget du C.C.A.S :

BUDGET C.C.A.S.		
Résultat de l'exercice	EXCEDENT	1 299.20
Affectation en réserve (1068)	DEFICIT	-----
Report à nouveau (002)		17 948.72

SLOW

DE SOULIGNER que ces résultats sont définitifs car les comptes de gestion du comptable public et les comptes administratifs sont en concordance.

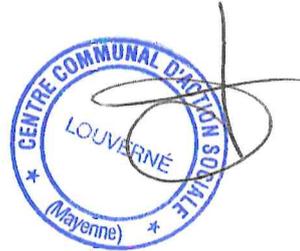
LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Fait et délibéré, le 24 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Sylvie VIELLE



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.